

# REGLEMENT DU JEU

## « max et Fitbit »

### Article 1 :

NOUVELLE VAGUE, Société anonyme au capital de 20 040 000 Euros immatriculée au RCS de Brest sous le numéro 818 371 726, ayant son siège social 1 rue Louis Lichou au Relecq Kerhuon (29480), agréée en qualité d'établissement de paiement, organise du vendredi 25 mai 2018 à 14h au vendredi 1er juin 2018 à 14h, sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook, un jeu intitulé « max et Fitbit ».

### Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure cliente max, domiciliée en France métropolitaine; à l'exclusion des salariés et représentants de Nouvelle Vague et des personnes vivant sous leur toit.  
Une même personne physique ne peut participer et gagner qu'une seule fois au jeu quel que soit le canal/réseau qu'elle utilise.

### Article 3 :

L'annonce du jeu se fera via 2 posts émanant des comptes Twitter et Facebook de max « @aumaxpourmoi », max étant le nom commercial de Nouvelle Vague.

Pour participer à ce jeu, il est nécessaire de :

#### Sur Facebook :

- Disposer d'un compte sur Facebook
- D'aimer la page @aumaxpourmoi
- De finir la phrase « Avec la Carte max et ma montre Fitbit je pourrai... » en commentaire du post du jeu
- De taguer 2 de ses ami(e)s Facebook en commentaire du post du jeu
- D'être client max

#### Sur Twitter :

- Disposer d'un compte sur Twitter
- De suivre le compte @aumaxpourmoi
- De faire un tweet en reprenant et finissant la phrase « #AvecLaCarteMax et #MaMontreFitbit je pourrai... »
- De retweeter le post du jeu
- D'être client max

### Article 4 :

Les 10 gagnants du jeu seront tirés au sort (5 sur Facebook et 5 sur Twitter). Le tirage interviendra avant le 8 juin 2018. Les posts Facebook et Twitter pour être comptabilisés ne devront pas contenir de propos (ou d'images) injurieux ou diffamatoires et devront respecter les bonnes mœurs et les droits des tiers.  
Des informations personnelles seront collectées dans le cadre de la gestion du jeu. Les personnes ayant participé au jeu, disposent sur les informations personnelles collectées d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Elles peuvent exercer ces droits en écrivant à Nouvelle Vague (contact@amax.fr.)

### Article 5 :

Présentation des lots à gagner : 10 montres Fitbit Versa.

### Article 6 :

Les lots ne sont ni cessibles ni modifiables. Aucune contre-valeur des lots ne pourra être exigée.  
Les gagnants seront avisés par la messagerie privée de Twitter ou Facebook et se verront indiquer les modalités d'attribution et de retrait du lot gagné. Les gagnants n'ayant pas répondu au message privé envoyé par max sur Twitter ou Facebook au plus tard pour le 25 juin 2018, seront réputés avoir définitivement renoncé à se faire attribuer la montre Fitbit et le lot pourra alors être conservé par Nouvelle Vague. La livraison des lots interviendra sous 8 semaines.

### Article 7 :

Nouvelle Vague se réserve le droit de vérifier l'identité, l'âge, et l'adresse des gagnants.  
Nouvelle Vague se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent, ou plus généralement si les circonstances l'exigeaient, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

### Article 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement accessible sur notre site max.fr notamment à partir du lien figurant dans le post du jeu.  
Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant de Nouvelle Vague.

### Article 9 :

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande via la messagerie privée Twitter ou Facebook.